

Les enseignements en santé au travail dans les écoles de management

Que ce soit au travers de l'actualité sociale, d'évolutions juridiques (entre autres la jurisprudence) ou de l'émergence de thèmes tels que la responsabilité sociale de l'entreprise (Iso 26000), le rôle des managers vis-à-vis de la santé au travail ne cesse d'être souligné. En 2008, le rapport Dab¹ mettait en lumière l'importance de la formation des managers comme vecteur privilégié – mais loin d'être unique – d'une meilleure prise en compte de la santé au travail dans les organisations. Sous le vocable « manager », ce rapport englobait toute personne amenée à organiser le travail de collaborateurs. Ce constat a d'ailleurs été repris dans de nombreux autres rapports publiés depuis 2008. À cette acception large du terme de manager répond un éventail très diversifié de formations initiales, selon le secteur et le type d'organisation considérés. Toutefois, afin

de mieux cerner l'état des lieux de la formation initiale des managers en santé au travail, l'INRS a piloté une première étude en 2008, sur la formation des élèves-ingénieurs à la santé-sécurité au travail². Une nouvelle étude portant plus spécifiquement sur l'enseignement supérieur en management a été menée au premier semestre 2011. Les objectifs de cette étude étaient triples : d'une part, explorer les perceptions et représentations des directeurs d'établissement et responsables pédagogiques vis-à-vis de ce sujet ; d'autre part, réaliser une photographie des enseignements actuellement dispensés et rattachés par les répondants à la thématique de la santé au travail ; enfin, détecter d'éventuels projets de création de tels enseignements dans les établissements.

Méthode

Le périmètre défini pour cette étude comprenait les écoles dites « de commerce » ou *Business Schools*, quasi exclusivement privées, ainsi que les IAE (Instituts d'administration des entreprises), publics et offrant un modèle d'école universitaire. Les établissements privés retenus dans le cadre de l'étude devaient a minima être reconnus par l'État et délivrer des diplômes de niveau bac + 5 (dont certains visés grade master) ou des titres RNCP³ de niveau I. Sur ces critères, une liste de 98 établissements dont 30 IAE a été établie. 38 sont membres de la Conférence des grandes écoles.

L'INRS a conçu avec l'institut de sondage LH2 un questionnaire destiné à être administré par voie téléphonique aux directeurs des études ou responsables pédagogiques des établissements ciblés. Les enquêteurs de LH2 ont procédé aux entretiens téléphoniques correspondants entre le 18 avril et le 19 mai 2011. Sur la base du fichier initial de 98 contacts, 62 ont accepté de participer à l'étude (soit un taux de participation de 63 %), 17 n'ont pas souhaité répondre et 19 n'ont pas pu être joints pendant la tenue de l'enquête malgré de nombreuses relances.

Résultats

Sur le premier objectif de l'étude, concernant les perceptions et représentations des responsables au sein des établissements :

- 55 % des répondants considèrent la santé au travail comme un enjeu « important ». Ce thème est nettement moins identifié que la responsabilité sociale de l'entreprise ou le développement durable, cités respectivement par 98 % et 95 % des interviewés ;
- pour 57 % des répondants, c'est la fonction « Ressources humaines » qui est la plus concernée dans l'entreprise, le directeur arrivant au deuxième rang, suivi des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail.

Par contre, on peut souligner que le manager de proximité n'est pas considéré comme un acteur pertinent par les personnes interviewées ; dans leur représentation, la santé au

Les filières de formation suivantes communiquent dans un espace publicitaire :

Bordeaux École de Management	115 et 117
École Hubert-Curien	113
ENSCBP - Master spé « Environnement et sécurité industriels »	137
ICSI	135
IUT - HSE de France	93
IUT Bordeaux I - Licence pro « Management du risque dans le BTP »	99
Univ. d'Angers	
IMIS-ESTHUA - GRESPII	119
Univ. de Bourgogne - Master « QESIS »	4 ^e de couv.
Univ. de Bretagne-Sud - Filières QSSE	107
Univ. de Haute-Alsace	123 et 127
Univ. de Lyon I - IG2E	125
Univ. Paris-Descartes - Master pro « Ingénierie des risques »	2 ^e de couv.
Univ. de Reims - Master pro « SQHE »	121

1. William Dab, *Rapport sur la formation des managers et ingénieurs en santé au travail*, mai 2008.

2. Jean-Pierre Crouzat, Bernard Doerflinger, Séverine Ribeiro, *Les enseignements en prévention des risques pour la santé et la sécurité au travail dans les écoles d'ingénieurs*. INRS, 2009.

3. Répertoire national des certifications professionnelles, <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>.



travail serait avant tout l'affaire des spécialistes (RH et préventeurs) et une prérogative des directions.

Paradoxalement, 78 % des répondants estiment que la prévention des risques professionnels fera partie des futures responsabilités de leurs étudiants, et 82 % jugent que leurs étudiants seront eux-mêmes soumis à des risques, surtout – mais pas uniquement – psychosociaux. Les risques routiers ainsi que les TMS sont également cités de manière spontanée. On peut donc considérer que les interviewés perçoivent globalement les enjeux de la santé au travail pour des futurs managers-dirigeants, mais que leur vision demeure centrée sur une relative spécialisation des intervenants et non sur une implication de tous les niveaux managériaux (entre autres les managers de terrain). Le deuxième objectif de l'étude était de réaliser un état des lieux des enseignements existants. Celui-ci est à ce stade uniquement quantitatif ; seuls des entretiens qualitatifs plus approfondis permettront d'entrer dans le détail de la pédagogie mise en œuvre :

- 65 % des répondants ont indiqué que leur établissement offrait un enseignement sur le thème de la santé au travail ;
- 79 % traitent la gestion du stress, sans préciser s'il s'agit de

prévention primaire, secondaire ou tertiaire.

Ces premiers chiffres montrent que l'enseignement de la santé au travail est d'ores et déjà intégré par les établissements, au moins pour certains de ses aspects.

Pour les établissements ne proposant pas d'enseignements sur le thème de la santé au travail (35 % des répondants), les raisons les plus fréquemment évoquées sont des risques perçus comme trop faibles dans les futurs secteurs d'activité des étudiants, et des programmes déjà trop chargés.

Enfin, le troisième objectif de l'étude portait sur l'identification de projets au sein des établissements interrogés. Parmi les établissements ne proposant pas d'enseignements à ce jour, aucun n'avait le projet d'intégrer la santé au travail dans leur cursus. En revanche, 60 % se déclaraient prêts à se lancer dans une expérimentation, à la condition d'être accompagné. L'insertion des établissements dans des réseaux d'acteurs, de préférence locaux, serait un moyen efficace de les sensibiliser et d'aider ceux qui le souhaitent à implémenter des démarches pédagogiques.

On constate également que parmi les établissements dispensant déjà des enseignements liés à la santé au travail, 77 % font appel à la fois à

des enseignants de l'établissement et à des intervenants. La formation en santé au travail nécessite l'intervention de différents professionnels, qu'ils soient préventeurs institutionnels ou d'entreprise, managers en activité, médecins du travail, consultants... et ce à tous les niveaux, de la sensibilisation jusqu'à l'apport de méthodologies plus spécialisées.

Conclusion

Cette étude indique un investissement d'une majorité des établissements contactés pour proposer des enseignements en santé au travail. Il est intéressant de noter qu'il existe peu de différences entre les différents types d'écoles ; la catégorie « Enseignement supérieur en management » semble donc homogène au regard de notre problématique. Sur cette base, des progrès sont attendus, en engageant de nouvelles démarches ou en approfondissant celles qui existent déjà.

Plusieurs établissements ont déclaré être prêts à participer à des expérimentations dans ce sens. Ces résultats confortent l'engagement de l'INRS qui propose un accompagnement aux établissements intéressés. Ceux-ci trouveront également dans le RFFST, d'une part un référentiel de compétences qui doit être décliné en référentiel de formation, d'autre part des outils pédagogiques validés, à intégrer dans un parcours de formation spécifique à la culture de chaque école. Enfin, les établissements devront être en mesure de s'appuyer sur des intervenants externes, aptes à s'inscrire de manière cohérente dans leurs démarches. ■

Marie-Joëlle Antoine

Étude de cas par le biais du jeu de rôle, ici avec des étudiants de Paris-Descartes.



Photo: Grégoire Pévenecque

M-J Antoine est chargée de projet pour l'enseignement supérieur à l'INRS et contribue au RFFST (Réseau francophone de formation en santé au travail), dont William Dab a été l'un des fondateurs.

Enseignement supérieur, formation, RFFST, santé au travail

Le RFFST met gratuitement à votre disposition des outils pédagogiques de formation en santé au travail. Vous pouvez le rejoindre pour participer à ses travaux et échanger du matériel de formation. Contact : jean-luc.bonnet@rffst.org et www.rffst.org